

## **POLE DES RETRAITES FONCTION PUBLIQUE**

**Monsieur Christian JACOB**  
**Ministre de la Fonction publique**  
**72, rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

Paris, le 8 novembre 2006

Monsieur le Ministre,

Fin octobre, Monsieur le Ministre délégué à la Sécurité sociale et aux Personnes âgées a annoncé la réunion, au début de l'an prochain d'une « conférence sur la revalorisation des pensions », conformément à l'article 27 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

Cet article complète le code de la Sécurité sociale à propos de la revalorisation des pensions de vieillesse. Il prévoit la réunion d'une conférence tripartite gouvernement – syndicats – patronat pour proposer éventuellement au Parlement une correction au taux de revalorisation des dites pensions.

Manifestement ce texte concerne exclusivement les pensions du régime général de Sécurité sociale dont le coefficient annuel de revalorisation est fixé par arrêté, dans le cadre du budget de la Sécurité sociale.

Concernant les pensions des fonctionnaires, leur revalorisation est prévue par la « loi Fillon » dans des termes strictement identiques à ceux du régime général mais par un décret sous votre signature.

Vous n'ignorez pas la campagne actuelle des organisations représentatives de retraités pour réclamer une revalorisation des pensions, notamment les plus basses d'entre elles. Selon le rapport « Fait et chiffres » qui dresse l'état de la Fonction publique 42% des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, 11% des fonctionnaires civils de l'Etat et 25% des militaires qui ont vu leur pension liquidée en 2005 touchent le montant garanti (930.41€ au 1.1.2006).

Nous aimerions savoir si la conférence envisagée début 2007 traitera également des pensions des fonctionnaires, si nos organisations seront associées aux débats, si le décret que vous devrez prendre avant fin 2006 tiendra compte des difficultés actuelles des pensionnés les plus modestes....

Pour toutes ces raisons nous avons l'honneur de vous demander une audience afin de vous exposer notre point de vue et débattre de la méthode de revalorisation des pensions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.